

# Conseil Municipal du 12 avril 2021

## FINANCES

**Affectation du résultat** : Le Conseil Municipal valide le versement de l'excédent de fonctionnement 2020 du budget principal de 360 811,38 € au budget d'investissements

**Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales** : La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

**Le Conseil municipal vote le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales au même niveau qu'en 2020.** Elles demeurent donc inchangées pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 36,42 % (20,45 % part communale et 15,97 % part départementale) et à 36,63 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

**Budget Primitif 2021 – Commune** : Le projet de Budget Primitif est accepté à l'unanimité.

- ✓ En section de Fonctionnement, il s'équilibre à hauteur de 1 066 800,00 €.
- ✓ En section d'Investissement, il s'équilibre à hauteur de 1 552 204,00 €.

Les principales dépenses d'investissement inscrites au budget primitif sont :

- \* La poursuite de travaux de restauration du chœur et des retables de l'église Notre Dame (*travaux et maîtrise d'œuvre*) pour un montant de 461 000 € ;
- \* Une provision de 92 000 € pour réserve foncière ;
- \* Une provision de 62 000 € pour acquisition immobilière ;
- \* Les travaux de réhabilitation du complexe sportif (*Travaux et maîtrise d'œuvre*) pour un montant de 387 000 € ;
- \* Une provision pour le Programme Voirie annuel (*Travaux et maîtrise d'œuvre*) pour un montant de 77 000 € ;
- \* Une provision pour la réhabilitation d'assainissement du complexe sportif et de la MPT (*Travaux et maîtrise d'œuvre*) pour un montant de 38 700 € ;
- \* Acquisition mutualisée avec la commune de PLOUGAR d'une cureuse de fossés pour 2 616 € ;
- \* Participation au projet « *Label école numérique* » pour l'école Notre Dame de Bodilis pour 6 876 € ;
- \* Une prévision de versement d'une subvention d'équilibre au budget *lotissement du Petit Bois* pour 180 208 € ;
- \* Le remboursement du capital de la dette pour 99 329,22 € ;

**Budget Primitif 2021 – Lotissement du Petit Bois** : Le projet de Budget Primitif est accepté à l'unanimité. En section de Fonctionnement, le budget s'équilibre à hauteur de 388 912 €. En section d'Investissement, le budget s'équilibre à hauteur de 398 448 €. Il comprend notamment les travaux de viabilisation finale et la maîtrise d'œuvre en dépenses, et la vente de quelques lots ainsi qu'une avance du budget Commune en recettes.

**Révision des loyers communaux au 1<sup>er</sup> avril 2021** : Le Conseil Municipal prend note de l'augmentation du loyer communal de 0,46 %, conformément à l'indice IRL des loyers du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 pour le logement du 21 rue Notre Dame (Logement de l'Hermine) pour s'établir à un loyer mensuel de 325,33 € (au lieu de 323,84 €).

**Étude des demandes de subventions associatives** : Mme Morgane CABON, Adjointe au Maire en charge des associations, présente les demandes de subventions associatives. Elles sont adoptées à l'unanimité.

M. le Maire fait remarquer l'absence de demande de subvention de certaines associations cette année. Compte tenu de la crise sanitaire traversée, plusieurs associations ont eu une année blanche et n'ont pas jugé utile de demander des subventions.

<b>ASSOCIATIONS - GROUPEMENTS CLUBS BENEFICIAIRES</b>	<b>VOTE C.M.</b>
<b>UNC - Anciens combattants</b>	300 €
<b>Club Jeanne d'Arc</b>	0 €
<b>Les amis de la Vierge Noire</b>	0 €
<b>Bibliothèque Municipale</b>	3 324 €
<b>Bodilis Plougar Football Club</b>	0 €
<b>Bodilis Plougar Tennis de Table</b>	400 €
<b>Bodilis VTT Aventure</b>	700 €
<b>Plougourvest Plougar Bodilis Handball Club</b>	1 000 €
<b>Club cyclotouriste bodilisien</b>	450 €
<b>Comité de jumelage</b>	500 €
<b>OGEC</b>	11 000 €
<b>Les Riverains de la BAN</b>	200 €
<b>Société de Chasse</b>	300 €
<b>La Bodilis Troupe</b>	0 €
<b>Montant des demandes de subventions pour les associations de BODILIS</b>	<b>18 174,00 €</b>

**Dénomination et numérotation des accès aux voies** : Afin de faire suite à une incompréhension entre la Poste et la Mairie, le projet avait été mis en stand-by en 2020. Une nouvelle rencontre avec les représentants de la Poste a permis de déboucher sur une nouvelle proposition de mission « d'aide à la dénomination et numérotation des accès aux voies de la Commune » à hauteur de 9 000 € que le Conseil Municipal a validé.

Cette mission a pour but de numérotter et géolocaliser les habitations sur l'ensemble du territoire communal. Il permettra à la collectivité d'avoir un plan d'adressage à jour et cohérent inscrit au registre national des adresses. Concrètement, chaque habitation possèdera des coordonnées GPS, un numéro et une adresse postale unique. Cela facilitera le travail des livreurs mais surtout facilitera l'intervention des secours le cas échéant.

# TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

**Restauration du chœur et des retables de l'église Notre Dame** : Une dernière réunion de chantier s'est tenue le 23 mars durant laquelle des essais et réglages pour les éclairages culturels et cultuels ont été réalisés par l'électricien. Un chiffrage pour le remplacement des ampoules grillées qui se trouvent sur les sablières et qui sont hors d'atteinte a également été sollicité. La tranche de travaux optionnelle n°1 a débuté et les retables sont déposés dans la chapelle Nord. Un dernier financement de la DRAC à hauteur de 81 250 € a été attribué à la Commune. Au 12 avril, au total, ce ne sont pour le moment pas moins de 562 633 € de subventions cumulées (*DRAC, Conseil Régional et Conseil Départemental*) qui sont attribuées pour ces travaux. D'autres financements sont encore attendus pour la fin des travaux.

**Restauration du complexe buvette – club house au terrain de football** : Le Conseil Municipal valide un avenant de Maîtrise d'œuvre afin de mettre en place un co-traitant pour le suivi du chantier. Ce co-traitant est le bureau FABER Maîtrise d'œuvre, représenté par M. Fabrice PETTON (*Pépinière d'entreprises, ZA de Quiella – 29 590 LE FAOU*). L'impact financier est nul pour la Commune. La consultation a pris fin le vendredi 26 mars dernier à 16h00. 22 entreprises ont répondu à cette consultation pour 26 offres ont réceptionnées. Sur les 11 lots que composent cette consultation, 2 lots se trouvent dépourvus d'offres à ce jour et ont été relancés.

**Lotissement du Petit Bois et Allée des Calvaires : Pose des mâts d'éclairage public (SDEF)** : M. le Maire présente le projet d'éclairage public avec la pose du matériel EP dans la partie « *Lotissement du petit bois* ». puis dans la partie « *Allée des Calvaires* ». Le Conseil Municipal valide le plan de financement avec un reste à charge communal de 33 875 € (*participation SDEF déduite*).

**Remplacement du tracteur tondeuse aux Services Techniques** : Après réception de 3 offres, et après négociation, le Conseil Municipal porte son choix sur une tondeuse autoportée frontale *GRILLO FD 900* avec bac Bennage en hauteur. La livraison est espérée courant Juin.

# AFFAIRES GENERALES

**Application mobile « PanneauPocket »** : Mme Morgane CABON, Adjointe au Maire déléguée à la communication a présenté au Conseil Municipal la toute nouvelle application mobile *PanneauPocket* à laquelle la Commune a adhéré dernièrement. Elle vient en complément de la communication déjà existante et permet d'atteindre une population plus large. Ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

**Projet activités ados et animations sur la Commune** : Mme Isabelle CREIGNOU, Adjointe au Maire a souhaité apporter quelques précisions sur les différents projets ados menés par M. David MORVAN, animateur communal. Le Centre de Loisirs Sans Hébergement regroupe les animations dès 3 ans jusqu'à 17 ans.

A chaque période de vacances, des activités diverses et variées sont proposées. Les programmes sont disponibles sur le site Animadospbb.jimdo.com et sur le Keleier. Des projets vont également être prochainement mis (*ou remis*) sur les rails (*Parc Astérix, séjour au ski, taureau mécanique, laser tag, cinéma de plein air, ...*). Des projets de camps d'été vont également être proposé aux jeunes.

→ La Municipalité souhaite réunir les jeunes un samedi matin à la salle Multifonctions en adressant à chaque jeune une invitation individuelle, complété d'une communication dans le Keleier, sur *PanneauPocket* et sur le panneau d'affichage à l'entrée du bourg dès que l'on aura davantage de visibilité sur la crise sanitaire actuelle. Le but sera de les connaître, de les écouter, leur montrer la disponibilité des élus et essayer de construire avec eux une trame pour les prochaines années.

**Point d'étape sur le projet de fresques à l'école Notre Dame** : Mme Isabelle CREIGNOU, Adjointe au Maire fait un point d'étape sur le projet artistique - réalisation des fresques sur les murs de l'école et la bibliothèque par les élèves de l'école Notre Dame, accompagnés par l'artiste locale Annaïg BOURHIS, alias *Tataninig*. Emile LE GALL, ancien tourneur sur bois, a réalisé les découpes de bois. Ce projet, d'un montant total de 3 850 €, fait l'objet d'un cofinancement APEL-OGEC - Académie – Commune.

**Point sur la situation sanitaire - Covid-19** : Afin de donner suite aux dernières annonces gouvernementales, toutes les activités de sports collectifs ont été stoppées la semaine passée, le temps d'avoir des directives claires. Toutefois, et après avoir reçu l'accord des différentes instances (*Préfecture et ministère des Sports*), les activités peuvent reprendre dans le strict respect des gestes barrières et de la distanciation sociale. David MORVAN, animateur communal reprendra à compter de cette semaine, et en accord avec les associations concernées, les séances sportives.

De plus, compte tenu du faible nombre d'enfants à garder durant les vacances scolaires, il a été décidé, en accord avec les différentes municipalités et le Centre de Loisirs, que l'accueil des enfants des personnels prioritaires sur les 15 prochains jours sera réalisé successivement par David MORVAN, animateur communal et Julien BLEAS, animateur communal de Plougourvest. Tous deux sont titulaires du BAFD permettant d'effectuer cet accueil qui se fera au Pôle Enfance de Bodilis. Une animatrice du CLSH viendra en renfort sur ces 2 semaines.

Une réflexion a également été menée sur la réduction des horaires d'ouverture de la Mairie pour limiter le brassage de population. Il a finalement été décidé de maintenir les horaires d'ouverture de la Mairie telles qu'ils sont actuellement. Le télétravail va être accentué au sein du personnel administratif pour ceux qui le peuvent et qui le désirent.

**Modification des statuts de la CCPL** : Les élus délibèrent sur les nouveaux statuts de la CCPL concernant le transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale. Ainsi, il s'oppose au transfert de plein droit de cette compétence au 1<sup>er</sup> juillet 2021 et valide un transfert volontaire de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Réseau des médiathèques du Pays de Landivisiau** : Sur présentation du Maire, le Conseil Municipal valide la signature de la convention entre les communes et la CCPL encadrant le fonctionnement du réseau des médiathèques du Pays de Landivisiau. Les médiathèques de nos communes sont de véritables services de proximité. La mise en réseau des médiathèques vise à favoriser l'élargissement des publics en fédérant l'ensemble des dynamiques et en s'ouvrant à de nouvelles perspectives.

**Motion de soutien FDSEA29 – Prolifération de l'espèce des Choucas des Tours** : M. le Maire donne lecture d'une motion de soutien émanant de la FDSEA 29 et des JA du Finistère au sujet des dégâts occasionnés par les Choucas des Tours sur les cultures. Adoptée à l'unanimité

**Déploiement d'une application « Staying Alive » via le SIVU Centre de secours** : Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, une application est en service au SDIS29. Il s'agit d'un nouvel outil pour porter secours aux personnes victimes d'un arrêt cardiaque. Gratuite, elle recense les défibrillateurs disponibles sur le territoire et permet aux citoyens de devenir des bons samaritains. Ils peuvent ainsi être déclenchés par le CTA sur des ACR survenant dans les lieux publics et augmenter ainsi les chances de survie des victimes. Toute personne formée ou non aux gestes de premiers secours peut devenir « *Bon Samaritain* » en s'inscrivant sur l'application « *Staying Alive* ». Le « *Bon Samaritain* » est disponible sur l'application « *Staying Alive* » téléchargeable via *App Store* et *Google Play*.